



conversion de l'usufruit

Par **rehad**, le **03/07/2020 à 15:05**

Bonjour,rnrnJ'ai donné un bien en nu- propriété à ma fille , mon épouse à mon décès , a la conversion de l'usufruit sur ce bien , si je rachète devant un notaire le montant de mon usufruit mon épouse perd t'elle le droit à cette conversion si ma fille devient pleinement propriétaire?rnrnJe précise que ce bien me venait de famille donc était à moi en bien propre et que je suis marié sous le régime de la séparation de biens.rnrnJ'ai compensé le fait de donner mon Usufruit à ma fille par un autre bien à mon épouse.rnrnMerci de votre conseilrnrnRehad

Par **Lag0**, le **03/07/2020 à 15:32**

Bonjour,rnrnDifficile de vous suivre, un coup vous dites avoir fait donation de la nue-propriété à votre fille et coup c'est l'usufruit !rnrnJe comprends que vous avez fait donation à votre fille de ce bien avec réserve d'usufruit réversible au profit de votre épouse.rnrnLa réversion d'usufruit est considérée comme une donation. Or, une donation est définitive, sauf quelques rares cas...

Par **rehad**, le **03/07/2020 à 17:21**

Rebonjour,rnrnC'est exact j'ai donné mon bien en nue propriété à ma fille mais je voudrais retirer la réserve d'usufruit de mon épouse afin que ma fille puisse en disposer librement.rnrnJ'ai compensé cela en donnant un autre bien à mon épouse.rnrnrnrnComment puis je procéder afin que ma fille puisse disposer de ce bien totalement, et librementrnrnMerci de votre conseil, peut être me suis je mal exprimé la première fois.rnrnCordialementrnrnRehad